



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 1^{er} septembre 2014 à 14 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Annie Bel, Annie Cazard, Renée-Claude Coussergues suppléante de Madame Simone Anglade, Sylvie Lopez, Messieurs Jean-François Albespy suppléant de Madame Monique Aliès, Jean-Claude Anglars, André At, Jacques Barbezange, Pierre Beffre suppléant de Monsieur Bertrand Cavalerie, Eric Cantournet, Michel Costes, Jean-Claude Fontanier, Camille Galibert suppléant de Monsieur Serge Roques, Jean-François Galliard, Alain Pichon, Jean-Louis Roussel et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Mesdames Monique Aliès, Simone Anglade, Messieurs Bertrand Cavalerie, Jean-Louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-Louis Grimal, René Lavastrou, Serge Roques et Claude Salles.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard, médecin-chef, Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores, directeur départemental, Michel Galtier, Benoît Tomczak, .

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes, payeur départemental, Messieurs Alain Garibal, Patrice Jouet.

Membre de droit : Madame le Préfet, représentée par Monsieur Richard Mir, directeur de cabinet.

Date de convocation : 13 août 2014.

9 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION AU COMITÉ TECHNIQUE

Vu le rapport n° 8.

Vu la consultation des organisations syndicales.

Considérant que, conformément aux dispositions du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, le nombre de représentants du personnel au comité technique (CT) peut varier entre 3 et 5 représentants, qu'il appartient au conseil d'administration d'en fixer le nombre ainsi que de se prononcer sur le maintien du paritarisme du CT et que le conseil d'administration peut délibérer pour prévoir le recueil par le CT de l'avis des représentants de l'établissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :

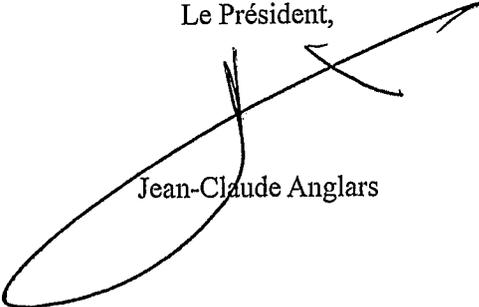
- fixe à 5 titulaires et 5 suppléants, le nombre de représentants du personnel,

- décide de maintenir la parité et fixe donc à 5 titulaires et 5 suppléants le nombre de représentants de l'établissement ;
- décide que le comité technique recueillera également l'avis des représentants de l'établissement,
- propose les personnes suivantes pour siéger au comité technique pour représenter le SDIS :

| Titulaire | Suppléant |
|---------------------|-----------------|
| Jean-Claude Anglars | Serge Roques |
| Monique Aliès | Jean Milesi |
| Sylvie Lopez | Gisèle Rigal |
| Olivier Théron | Fabrice Ménager |
| Nicolas Fardeau | William Buchet |

Fait à Rodez, le 12 SEP. 2014

Le Président,


Jean-Claude Anglars